

De septembre à mai

L'enfant assiste à des rencontres aux deux semaines d'une durée de deux heures et le parent; une rencontre sur deux.

Le programme Passé-Partout prévoit :

- 17 rencontres de deux heures;
- animées par la conseillère à l'éducation préscolaire, et accompagnée de l'agente de regroupement.

Ces rencontres prévoient trois volets en alternance :

- Rencontres enfants seuls;
- Rencontres complètes parents-enfants;
- OU
- Rencontres parents-enfants divisées en deux blocs :
 - 1 heure d'atelier parents-enfants;
 - 1 heure d'atelier pendant laquelle les parents discutent du thème de la rencontre alors que les enfants poursuivent les activités.



Ateliers pour développer :
la motricité fine et globale, le langage, l'autonomie,
la confiance en soi et le goût de l'école.

De septembre à juin

L'enfant fréquente l'école à temps plein, 5 jours par semaine, d'un minimum de 5 heures par jour approximatif, et le parent participe à une rencontre par mois.*

*Le parent peut être sollicité par l'enseignante pour d'autres activités.

Le volet parent prévoit :

- 10 rencontres de deux heures;
- animées par la conseillère à l'éducation préscolaire, et accompagnée de l'enseignante.

Ces rencontres sont en alternance :

- Rencontres complètes parents-enfants;
- Rencontres parents-enfants divisées en deux blocs :
 - 1 heure d'atelier parents-enfants;
 - 1 heure d'atelier pendant laquelle les parents discutent du thème de la rencontre alors que les enfants poursuivent les activités.

Ateliers pour développer :
les compétences des cinq domaines de développement :
physique et moteur, affectif, social, langagier et cognitif.

Dépister et référer, au besoin, les enfants qui manifestent des difficultés, telles que des problèmes de vue, d'ouïe et/ou de langage.

IMPORTANT : Les parents s'engagent à participer aux rencontres parents-enfants ou à ce qu'une personne significative pour leur enfant y assiste à leur place (ex.: grand-parent ou autre membre de la famille).

Vous pouvez aussi consulter les capsules d'information à l'adresse suivante : <https://www.cssh.gouv.qc.ca/PRIMAIRE/INSCRIPTION>